

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 07 juin 2024. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes **Abderrazak GABSI** (*Générale d'Expertise & de Management – GEM*) et **Abderrazak SOUEI** (*Le Groupement : eXacom Audit & MAC*).

Société Tunisienne de Banque

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2023	2022	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT *	5.1	179 804	180 378	(574)	(0,3%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	546 853	445 503	101 350	22,7%
AC3 - Créances sur la clientèle *	5.3	10 514 697	11 021 037	(506 340)	(4,6%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial *	5.4	438 685	909 507	(470 822)	(51,8%)
AC5 - Portefeuille d'investissement *	5.5	2 339 511	1 457 008	882 503	60,6%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.6	154 119	136 218	17 901	13,1%
AC7 - Autres actifs *	5.7	422 948	412 707	10 241	2,5%
Total des actifs		14 596 617	14 562 358	34 259	0,2%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.8	1 077 234	1 517 934	(440 700)	(29,0%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	581 591	535 323	46 268	8,6%
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle *	5.10	10 177 463	9 881 433	296 030	3,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.11	670 851	631 433	39 418	6,2%
PA5 - Autres passifs *	5.12	868 869	708 329	160 540	22,7%
Total des passifs		13 376 008	13 274 452	101 556	0,8%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	5.13	776 875	776 875	-	-
CP2 - Dotation de l'Etat	5.13	-	117 000	(117 000)	(100,0%)
CP3 - Réserves	5.13	296 845	465 712	(168 867)	(36,3%)
CP4 - Actions propres	5.13	(5 536)	(5 509)	(27)	(0,5%)
CP5 - Autres capitaux propres	5.13	21 392	21 853	(461)	(2,1%)
CP6 - Résultats reportés *	5.13	80 432	(180 003)	260 435	144,7%
CP7 - Résultat de l'exercice *	5.13	50 601	91 978	(41 377)	(45,0%)
Total des Capitaux propres		1 220 609	1 287 906	(67 297)	(5,2%)
Total des capitaux propres et passifs		14 596 617	14 562 358	34 259	0,2%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2023	2022	Variation	%
Passifs éventuels					
HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 480 666	1 493 927	(13 261)	(0,9%)
HB2 - Crédits documentaires		599 693	613 717	(14 024)	(2,3%)
Total des passifs éventuels		2 080 359	2 107 644	(27 285)	(1,3%)
Engagements donnés					
HB4 - Engagements de financements donnés	6.2	115 199	157 323	(42 124)	(26,8%)
HB5 - Engagements sur titres		26	26	-	-
Total des engagements donnés		115 225	157 349	(42 124)	(26,8%)
Engagements reçus					
HB7 - Garanties reçues (*)	6.3	2 856 800	2 980 012	(123 212)	(4,1%)
Total des engagements reçus		2 856 800	2 980 012	(123 212)	(4,1%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2023	2022	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés *	7.1	1 060 179	957 442	102 737	10,7%
PR2 - Commissions (en produits) *	7.2	139 416	137 778	1 638	1,2%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	90 450	113 937	(23 487)	(20,6%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	157 930	81 176	76 754	94,6%
Total produits d'exploitation bancaire		1 447 975	1 290 333	157 642	12,2%
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées *	7.5	(750 829)	(583 336)	(167 493)	(28,7%)
CH2 - Commissions encourues *		(12 067)	(10 518)	(1 549)	(14,7%)
Total charges d'exploitation bancaire		(762 896)	(593 854)	(169 042)	(28,5%)
Produit Net Bancaire (*)	7.6	685 079	696 479	(11 400)	(1,6%)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(234 242)	(216 474)	(17 768)	(8,2%)
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(11 762)	(459)	(11 303)	(2462,5%)
PR7 - Autres produits d'exploitation *	7.9	1 579	1 194	385	32,2%
CH6 - Frais de personnel *	7.10	(217 875)	(196 073)	(21 802)	(11,1%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	7.11	(102 814)	(98 907)	(3 907)	(4,0%)
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(14 295)	(13 279)	(1 016)	(7,7%)
Résultat d'exploitation		105 670	172 481	(66 811)	(38,7%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.12	7 347	19 959	(12 612)	(63,2%)
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.13	(51 963)	(92 531)	40 568	43,8%
Résultat des activités ordinaires		61 054	99 909	(38 855)	(38,9%)
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	7.14	(10 453)	(7 931)	(2 522)	(31,8%)
Résultat net de l'exercice		50 601	91 978	(41 377)	(45,0%)
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		(8 457)	(18 859)	10 402	55,2%
Résultat après modification comptable		42 144	73 119	(30 975)	(42,4%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

Période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2023	2022	Variation	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 228 144	1 183 776	44 368	3,7%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(765 844)	(555 064)	(210 780)	(38,0%)
Dépôts/retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		(858)	33 629	(34 487)	(102,6%)
Prêts et avances/remboursements prêts et avances accordées à la clientèle		363 466	(1 314 299)	1 677 765	127,7%
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		311 409	811 323	(499 914)	(61,6%)
Titres de placement		(203 357)	(60 764)	(142 593)	(234,7%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(96 503)	(150 030)	53 527	35,7%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(151 393)	(62 953)	(88 440)	(140,5%)
Impôt sur les bénéfices		(151 506)	(106 961)	(44 545)	(41,6%)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	533 558	(221 343)	754 901	341,1%
Activités d'investissement					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		158 678	70 884	87 794	123,9%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(160 964)	(187 393)	26 429	14,1%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(30 633)	(24 485)	(6 148)	(25,1%)
Autres flux d'investissement		-	-	-	-
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(32 919)	(140 994)	108 075	76,7%
Activités de financement					
Rachat d'actions propres		(28)	-	(28)	-
Emission d'actions		-	-	-	-
Emission d'emprunts		-	99 330	(99 330)	(100,0%)
Remboursement d'emprunts		(43 723)	(49 828)	6 105	12,3%
Augmentation / diminution des ressources spéciales		70 016	66 134	3 882	5,9%
Remboursement dotation de l'Etat		-	-	-	-
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	26 265	115 636	(89 371)	(77,3%)
Incidence de la var. des taux de change sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Incidence des changements de méthodes sur les liquidités et équiv. de liquidités		-	-	-	-
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		526 904	(246 701)	773 605	313,6%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(1 224 929)	(978 228)	(246 701)	(25,2%)
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(698 025)	(1 224 929)	526 904	43,0%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 Décembre 2023

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776.875 mDT et il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 148 agences, 195 Distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2023 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 886 925	769 435	99,04%
L'État Tunisien	111 189 317	555 947	71,56%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042	11,85%
Personnes Morales Privées	11 580 883	57 904	7,45%
Rachat de la Banque de ses Titres	686 985	3 435	0,44%
Personnes Physiques	12 021 279	60 106	7,74%
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 488 075	7 440	0,96%
Personnes Morales	1 382 570	6 913	0,89%
Personnes Physiques	105 505	528	0,07%
TOTAL	155 375 000	776 875	100,00%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 décembre 2023 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 - Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2023 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe 2, 3 et 4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés en produits par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement ; Leurs montants s'élèvent au 31/12/2023 à 8 689 mD.

3.1.5- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
0	Actifs courants	0%
1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
2	Actifs incertains	20%
3	Actifs préoccupants	50%
4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents notamment la circulaire de la BCT n°2024-01 du 19 Janvier 2024, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- ▀ 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- ▀ 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- ▀ 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

3.2 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- ▀ Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- ▀ Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- ▀ Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- ▀ Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- ▀ Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatés soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

A chaque arrêté comptable, les titres de participation font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Cette valeur tient compte de :

- ▀ La valeur boursière de l'action pour les titres cotés ;
 - ▀ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers ;
-

- ▶ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers ;
- ▶ La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

ii. Titres d'investissement à revenu fixe

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

À chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres sont provisionnées dans les deux cas suivants :

- ▶ Existence, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- ▶ Existence des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Les fonds gérés par les sociétés SICAR

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- ▶ Les titres de transactions : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois ;
- ▶ Les titres de placement : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

i. Les titres de transaction :

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

ii. Les titres de placement :

A chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.3 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- ▶ Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à le circulaire n° 91-22.
- ▶ Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

3.4 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IFRS 9. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.5 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- ▀ Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- ▀ Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- ▀ Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.7 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10%
-Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20% *
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
-Matériel informatique	15%
	33% *
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%
-Le droit au bail	5%

-Mob-bureau hors exploitation	10%
-Immeubles hors exploitation	2%
-Matériel outil hors exploitation	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er janvier 2008.

La Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 mdt présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

En application du § 41 la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte d'une part de l'utilisation des biens réévalués et d'autre part du transfert de l'écart de réévaluation relatif aux biens cédés.

3.8 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (douze mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérances de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.9 - Retraitements des données pour les besoins de comparabilité

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2023, des retraitements ont été effectués au niveau de la STB pour l'exercice clos 2022. Ces retraitements sont présentés au niveau du tableau suivant :

Rubrique	Solde publié au 31/12/2022	Impact modification comptable (3.9.1)	Impact reclassement (3.9.2)	Solde après retraitement au 31/12/2022
Bilan				
AC01- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	175 533	-	4 845	180 378
AC03 - Créance su la clientèle	10 860 414	-	160 623	11 021 037
AC04 - Portefeuille-titres commercial	906 582	2 925	-	909 507
AC05 - Portefeuille d'investissement	1 455 603	1 405	-	1 457 008
AC07 - Autres actifs	707 695	-	(294 987)	412 707
PA03 - Dépôts et avoirs de la clientèle	9 863 202	-	18 231	9 881 433
PA05 - Autres passifs	843 292	12 787	(147 751)	708 329
CP06 - Résultats reportés	(172 650)	(7 352)	-	(180 003)
CP07 - Résultat de l'exercice	93 083	(1 104)	-	91 978
Etat de résultat				
PR01 - Intérêts et revenus assimilés	951 865	-	5 577	957 442

PR02 - Commissions (en produits)	136 304	-	1 474	137 778
CH01 - Intérêts encourus et charges assimilées	(584 297)	-	961	(583 336)
CH02 - Commissions encourues	(9 557)	-	(961)	(10 518)
PR07 - Autres produits d'exploitation	8 245	-	(7 051)	1 194
CH06 - Frais de personnel	(194 968)	(1 104)	-	(196 073)

3.9.1- Modifications comptable

La STB a procédé à des redressements comptables, constatés par le biais du compte modifications comptables affectant les résultats reportés s'élèvent à 8 457 Mdt.

Ces redressements concernent les charges sur primes variables, les produits d'étalement sur les titres de placements et les titres d'investissements (BTA) et la reprise de provision sur Fonds Gérés.

3.9.2- Reclassement entre les rubriques des états financiers

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2023, des reclassements ont été effectués entre les rubriques, et qui concernent principalement des comptes de crédits au personnel (de AC07 à AC03), des comptes figés (de AC03 à AC07 et de PA05 à AC07) ainsi que le rattachement de certains encours de provisions initialement constatées en provisions pour risques et charges (PA05) aux rubriques correspondantes (AC01 et AC07).

3.9.3 -Reclassement BTA

A l'occasion de l'élaboration d'un nouveau business modèle, la banque a procédé à un reclassement des souches de bon de trésor du portefeuille négociation (BTA placement) au portefeuille bancaire (BTA investissement).

Le montant du reclassement est de 736,924 millions de dinars.

L'encours des BTA investissement au 31/12/2023 après reclassement est de 1 419,072 millions de dinars.

3.9.4 - Retraitement des garanties reçues au niveau de l'état des engagements hors bilan

Les travaux de migration vers le nouveau module SI ont engendré un retraitement au niveau de la rubrique "garanties reçues" de l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31/12/2022 ; Ce retraitement se présente comme suit :

Rubrique	Solde publié au 31/12/2022	Solde après retraitement au 31/12/2022	Montant retraitement au 31/12/2022 en DT
États des engagements hors bilan			
HB7-Garanties reçues	3 098 907	2 980 012	118 895

4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.1 – Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cours d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée au 31 décembre 2020 pour un montant de 36 533 mdt.

Courant l'exercice 2021 et suite à la notification de l'arrêt de la cour de renvoi, la banque a de nouveau formulé un pourvoi en cassation, et a pu obtenir le sursis à l'exécution sans consignation.

Par arrêt n°39932/32 du 14/06/2022 la cour a de nouveau cassé et renvoyé l'affaire par devant la cour de renvoi.

La première audience est fixée par devant la cour de renvoi pour le 10/07/2023.

L'affaire est maintenue en état de plaidoirie et renvoyée à l'audience pour le 14/05/2024.

4.2 – Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2023.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 308 798 millions de dinars dont 71 161 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

4.3- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2023 est de 26 540 mdt.

5- NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

5-1- Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 179.804 mDT au 31/12/2023 contre 180.378 mDT au 31/12/2022, soit une diminution de -00.574 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
CAISSE	80 541	81 150	(609)	(0,8%)
Caisse en Dinars	72 498	66 769	5 729	8,6%
Caisse en devise *	12 028	18 366	(6 338)	(34,5%)
Provisions sur CAISSE, CCP ET TGT *	(3 985)	(3 985)		
BCT	98 202	98 167	35	0,0%
BCT en Dinars	(662)	(4 654)	3 992	85,8%
BCT en devise	98 864	102 821	(3 957)	(3,8%)
Facilité de Dépôt	-	-	-	-
CCP	1 057	1 057	-	-
TGT	4	4	-	-
Total	179 804	180 378	(574)	(0,3%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

Ratio de liquidité

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 100% pour l'année 2023 et l'année 2022. La STB affiche ces ratios :

Libellé	Seuil régl.	2023	Seuil régl.	2022
Ratio de liquidité	100%	216,69%	100%	121,10%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les avoirs auprès des établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2022	Dotations	Reprises	Reclass	2023
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT dinars)	5 055	-	662	-	4 393
Total	5 055	-	662	-	4 393

5.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 546.853 mDT au 31/12/2023 contre 445.503 mDT au 31/12/2022.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	50 802	75 122	(24 320)	(32,4%)
Comptes courants des banques résidentes	2	2	-	-
Comptes courants des banques non-résidentes	50 754	75 119	(24 365)	(32,4%)
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	46	1	45	4500,0%
Prêts aux établissements financiers	423 762	299 032	124 730	41,7%
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	-	71 849	(71 849)	(100,0%)
Prêts sur le marché échus	71 828	-	71 828	-
Prêts sur le marché monétaire en Devises	351 934	227 183	124 751	54,9%
Provisions sur prêts interbancaires	(1 828)	(1 849)	21	1,1%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	74 033	73 175	858	0
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (Leasing)	45 260	44 402	858	1,9%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	28 773	28 773	-	-
Créances rattachés	84	23	61	265,2%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	-	-	-	-
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	84	23	61	265,2%
Total	546 853	445 503	101 350	22,7%

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Éligibles au refinancement de la BCT	5 000	7 000	(2 000)	(28,6%)
Non éligibles aux refinancements de la BCT	541 769	438 480	103 289	23,6%
Total	546 769	445 480	101 289	22,7%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire se présente comme suit :

Description	2023	2022	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Matérialisés par des titres du marché interbancaire	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	546 769	445 480	101 289	22,7%
Total	546 769	445 480	101 289	22,7%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Libellé	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	50 802	-	-	-	50 802
Comptes courants des banques résidentes	2	-	-	-	2
Comptes courants des banques non-résidentes	50 754	-	-	-	50 754
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	46	-	-	-	46
Prêts aux établissements bancaires	423 762	-	-	-	423 762
Prêts sur le marché monétaire en dinars	-	-	-	-	-
Prêts sur le marché échus	71 828	-	-	-	71 828
Prêts sur le marché monétaire en devises	351 934	-	-	-	351 934
Provisions sur prêts interbancaires	(1 828)	-	-	-	(1 828)
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	681	12 201	30 378	2 000	45 260
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	28 773	-	-	-	28 773
Total	502 190	12 201	30 378	2 000	546 769

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les créances sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2022	Dotations	Reprises	Reclass.	2023
Provisions pour risques divers (Créances sur les établissements bancaires)	32 052	-	8 805	-	23 247
Total	32 052	-	8 805	-	23 247

5.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2023 et 2022 se présente comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Comptes courants débiteurs *	1 046 606	1 037 696	8 910	0,9%
Crédits sur ressources spéciales *	212 828	186 332	26 496	14,2%
Les créances prises en charge par l'État	9 440	9 440	-	-
Bonification prise en charge par l'État	4 230	4 230	-	-
Comptes courants associés	89 770	89 770	-	-
Autres concours à la clientèle *	10 777 476	11 306 707	(529 231)	(4,7%)
Créances à abandonner	4 298	4 298	-	-
Créances rattachées *	90 906	110 791	(19 885)	(17,9%)
Total brut	12 235 554	12 749 264	(513 710)	(0)
Provisions	(1 165 538)	(1 149 164)	(16 374)	(0)
Provisions sur comptes courants	(149 429)	(144 889)	(4 540)	(3,1%)
Provisions sur ressources spéciales	(42 127)	(36 576)	(5 551)	(15,2%)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(719 189)	(744 744)	25 555	3,4%
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	(45 552)	-	-
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	-
Provisions collectives	(208 786)	(176 948)	(31 838)	(18,0%)
Agios réservés	(513 549)	(526 542)	12 993	0
Agios réservés sur comptes courants	(42 844)	(39 828)	(3 016)	(7,6%)
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(413 343)	(434 916)	21 573	5,0%
Agios réservés sur comptes courants associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Agios réservés sur ressources spéciales	-	-	-	-
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(18 940)	(13 376)	(5 564)	(41,6%)
Produits perçus d'avance	(41 770)	(52 521)	10 750	0
Total Net en Mdt	10 514 697	11 021 037	(506 341)	(0)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2023 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	1 046 606	(120 336)	(29 092)	(42 844)	-	854 334
C/ Ressources spéciales	212 828	(38 972)	(3 155)	-	-	170 701
Comptes courants associés	89 770	(32 152)	(13 400)	(34 579)	-	9 639
Autres conc. à la clientèle	10 791 146	(548 963)	(170 226)	(413 343)	(41 770)	9 616 844
Créances à abandonner	4 298	(455)	-	(3 843)	-	-
Créances rattachées	90 906	-	-	(18 940)	-	71 966
Total	12 235 554	(740 878)	(215 873)	(513 549)	(41 770)	10 723 484
Provisions collectives	-	-	-	-	-	(208 786)
Encours net	-	-	-	-	-	10 514 698

Agios réservés : Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2023 se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Agios réservés sur C/C	(42 844)	(39 828)	(3 016)	(7,6%)
Agios réservés sur Avals et Cautions	(1 219)	(3 721)	2 502	67,2%
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	(188 738)	(130 042)	(58 696)	(45,1%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	(213 539)	(225 980)	12 441	5,5%
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	(1 158)	(1 158)	-	-
Agios réservés sur C/C Associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	(8 689)	(74 015)	65 326	88,3%
Agios réservés/ créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(18 940)	(13 376)	(5 564)	(41,6%)
Sous Total	(513 549)	(526 542)	12 993	2,5%
Agios réservés sur créances prises en charge par l'État	-	-	-	-
Total	(513 549)	(526 542)	12 993	2,5%

Les intérêts de retard réservés sur créances contentieuses sont calculés et comptabilisés automatiquement par le système ils s'élèvent au 31/12/2023 à 8.689 mille dinars.

Libellé	2022	Dotations	Reprises	Reclass	2023
Provisions sur comptes courants	(144 889)	(38 866)	38 019	(3 693)	(149 429)
Provisions sur ressources spéciales	(36 576)	(19 261)	8 376	5 334	(42 127)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(744 744)	(183 390)	212 916	(3 971)	(719 189)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	-	-	-	(45 552)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(176 948)	(31 838)	-	-	(208 786)
Total	(1 149 164)	(273 355)	259 311	(2 330)	(1 165 538)

Libellé	2022	Dotations	Reprises	Réclass	2023
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(648 076)	(198 495)	107 686	(1 994)	(740 879)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(324 140)	(43 022)	151 625	(336)	(215 873)
Provisions collectives	(176 948)	(31 838)	-	-	(208 786)
Total	(1 149 164)	(273 355)	259 311	(2 330)	(1 165 538)

- Éligibilité au refinancement de la Banque Centrale

Les créances (après décote) éligibles au refinancement de la banque centrale se présentent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Créances éligibles au refinancement	1 262 434	1 321 575	(59 141)	(4,5%)

5.3.1 – Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFI...).

5.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une reprise nette sur provisions additionnelles de l'ordre de 108 267 mille dinars au titre de l'exercice 2023, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2023 à 215 873 mille dinars.

5.3.3 – Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2024-01 du 19 Janvier 2024 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991.

5.3.4– Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 9 440 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

5.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève 438.685 mDT au 31/12/2023 contre 909.507 mDT au 31/12/2022. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2022	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	2023
I- Titres de placement	670 109	316 591	(91 931)	(734 307)	160 462
1.1 Titres émis par l'État et les organismes publics	670 109	316 591	(91 931)	(734 307)	160 462
Valeurs brutes *	691 861	299 196	(95 839)	(736 924)	158 294
Créances et dettes rattachées *	22 916	17 395	-	(31 252)	9 059
Décote *	(44 668)	-	3 908	33 869	(6 891)
II- Titres de transactions	239 398	283 639	(244 814)	-	278 223
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	239 398	283 639	(244 814)	-	278 223
Bons du trésor	244 814	285 855	(244 814)	-	285 855
Créances et dettes rattachées	(5 416)	(2 216)	-	-	(7 632)
Total net	909 507	600 230	(336 745)	(734 307)	438 685

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

5.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 2.339.511 mDT au 31/12/2023 contre 1.457.008 mDT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
BTA d'investissement	1 419 072	798 100	620 972	77,8%
Décote/primes sur BTA d'investissement (*)	(58 252)	(12 829)	(45 423)	(354,1%)
Créances rattachées	54 655	25 527	29 128	114,1%
Total BTA d'investissement	1 415 475	810 798	604 677	74,6%
Emprunts obligataires	12 886	16 326	(3 440)	(21,1%)
Emprunt national	551 500	278 000	273 500	98,4%
Provisions Emprunts obligataires	(8 088)	(2 650)	(5 438)	(205,2%)
Créances rattachées	20 781	8 108	12 673	156,3%
Total autres titres d'investissement	577 079	299 784	277 295	92,5%
Fonds gérés SICAR	93 483	93 678	(195)	(0,2%)
Provisions Fonds gérés (*)	(55 554)	(55 805)	251	0,4%
Total Fonds gérés	37 929	37 873	56	0,1%
Parts dans les fonds commun de placement	49 148	49 146	2	0,0%
Provisions sur parts dans les FCP	(3 720)	-	(3 720)	-
Total FCP	45 428	49 146	(3 718)	(7,6%)
Parts dans les entreprises liées	223 210	216 009	7 201	3,3%
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	50 831	50 831	-	-
Titres de participations	123 472	123 480	(8)	(0,0%)
Participations en rétrocession	18 056	18 056	-	-
Sociétés en liquidation	30	30	-	-
Provisions titres de participation	(151 667)	(148 667)	(3 000)	(2,0%)
Créances et dettes rattachées	(332)	(332)	-	-
Total Titres de participation	263 600	259 407	4 193	1,6%
Total général	2 339 511	1 457 008	882 503	60,6%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2022	Souscription	Cession /remboursement /restitution	Résultats capitalisés	Reclassement	2023
BTA d'investissement	798 100	89 973	(205 925)	-	736 924	1 419 072
Emprunts obligataires	16 326	1 160	(4 600)	-	-	12 886
Emprunt national	278 000	273 500	-	-	-	551 500
Fonds gérés SICAR	93 678	-	(28)	(167)	-	93 483
Fonds commun de placement	49 146	2	-	-	-	49 148
Titres de participation	123 480	-	(8)	-	-	123 472
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	50 831	-	-	-	-	50 831
Parts dans les entreprises liées	216 009	7 201	-	-	-	223 210
Société en liquidation	30	-	-	-	-	30
Participation en rétrocession	18 056	-	-	-	-	18 056
Total en mDT	1 643 656	371 836	(210 561)	(167)	736 924	2 541 688

La ventilation des titres d'investissement hors BTA au 31/12/2023 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Titres non cotés	1 080 801	805 902	274 899	34,1%
Titres cotés	40 510	38 349	2 161	5,6%
Titres OPCVM	1 305	1 305	-	-
Valeur Brute en mDT	1 122 616	845 556	277 060	32,8%

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,93%	36 462	0	36 462
STB SICAR	81,99%	16 205	0	16 205
STB INVEST	93,77%	37 896	0	37 896
STB-FINANCE	61,34%	4 749	0	4 749
BFT	78,18%	3 535	3 535	0
TF Bank	49,99%	62 660	29 857	32 803
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,76%	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,94%	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,21%	3 221	469	2 752
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,28%	2 100	2 488	-388
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,71%	7 461	2 250	5 211
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	0	2 000
ACTIVHOTELS	97,57%	28 084	7 515	20 569

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur brute totale de 93 484 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 55 554 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Résultat capitalisés	Remboursements Antérieurs	Particip. en rétrocession	Particip. Directes	Titres SICAV	Solde 2023
FG STB 1	8 000	-1 105	2 180	2 216	2 094	59	4 715
FG STB 2	8 000	1 387	4 331	-	299	176	5 056
FG STB 3	5 000	897	2 077	-	1 000	52	3 820
FG STB 4	6 500	1 217	2 008	5 892	-	1 121	5 709
FG STB 5	6 824	1 517	2 931	5 410	231	353	5 410
FG STB 6	2 707	117	2 172	-	80	65	652
FG STB 7	800	67	140	265	390	89	727
FG STB 8	6 752	3 169	4 110	5 370	382	1 378	5 811
FG STB 9	4 800	261	760	-	-	266	4 301
FG STB 10	8 748	165	247	8 523	-	166	8 666
FG STB 11	6 000	562	733	4 821	83	516	5 829
FG STB 12	9 898	1 351	406	-	1 526	2 883	10 843
FG ID 1	2 000	863	1 630	1 289	-	40	1 233
FG ID 2	2 000	219	957	1 639	-	54	1 262
FG ID 3	5 436	1 156	2 839	3 684	140	94	3 753
FG ID 4	360	33	28	335	-	45	365
FG ID 5	1 133	284	173	967	-	348	1 244
FG ID 6	4 000	444	1 023	2 546	-	960	3 421
FG STB 14	10 000	87	0	-	-	599	10 087
FG STB 15	10 000	580	0	-	-	1 693	10 580
Total	108 958	13 271	28 745	42 957	6 225	10 957	93 484

Au 31 Décembre 2023, la situation des emplois sur les Fonds Gérés se détaille comme suit :

Fonds Gérés	2023	2022	Variation	%
Comptes courants des banques résidentes	108	658	(550)	(83,6%)
Actions (placement)	2 003	2 049	(46)	(2,2%)
Parts dans les OPCVM	10 958	11 573	(615)	(5,3%)
Autres titres de participation	4 559	4 293	266	6,2%
Participations en rétrocession	83 695	81 525	2 170	2,7%
Créances rattachées aux participations en rétrocession	723	723	-	-
Débiteurs divers	116	2 049	(1 933)	(94,3%)
Provisions sur participations en rétrocession	(58 030)	(60 013)	1 983	3,3%
Avoirs en comptes des établissements bancaires en dinars	(267)	(15)	(252)	(1680,0%)
Créditeurs divers	(5 937)	(6 606)	669	10,1%
Total	37 928	36 236	1 692	4,7%

5.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 154.119 mDT au 31/12/2023. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2022	Acquisition/Cession 2023	Reclassement	Valeur Brute 2023	Amort 2022	Dotation / Prov. 2023	Ajustement amortissements/ex antérieurs	Amort 2023	Valeur Nette 2023
Immobilisations Incorporelles	38 708	2 540	-	41 248	(32 417)	(3 670)	(347)	(36 435)	4 813
Logiciel informatique	38 515	2 540	0	41 055	(32 319)	(3 630)	(371)	(36 321)	4 734
Frais Études et Développements	136	-	0	136	(98)	(40)	24	(114)	22
Droit au bail	57	-	0	57	-	-	-	-	57
Immobilisations Corporelles	308 056	28 111	-	336 167	(178 129)	(10 417)	1 684	(186 861)	149 306
Terrains	38 844	11 358	0	50 202	-	-	-	-	50 202
Constructions	73 027	-	0	73 027	(39 312)	(1 588)	1 117	(39 783)	33 244
Mobilier de bureaux	10 485	520	-8	10 997	(7 588)	(869)	146	(8 311)	2 686
Matériel de transport	3 151	457	0	3 608	(1 889)	(314)	0	(2 203)	1 405
Matériel informatique	53 995	4 089	0	58 084	(51 451)	(2 785)	2 351	(51 885)	6 199
Matériel de communication	2 063	10	0	2 073	(1 331)	(46)	(584)	(1 961)	112
Matériel de bureaux	18 561	1 604	0	20 165	(17 696)	(593)	423	(17 866)	2 299
Matériel de sécurité	7 527	2 952	8	10 487	(4 072)	(632)	(76)	(4 780)	5 707
Matériel de climatisation	6 095	-	0	6 095	(5 641)	(106)	(93)	(5 840)	255
Agencements, aménagements et installations	64 771	7 169	564	72 504	(41 754)	(3 918)	(1 607)	(47 277)	25 227
Mob- bureau hors exploitation	33	-	0	33	(31)	-	(1)	(33)	-
Mat-outil hors exploit	403	-	0	403	(371)	(10)	8	(373)	30
Immeubles hors exploit	28 044	-	0	28 044	(6 993)	444	-	(6 549)	21 495
Constructions en cours	-	-	445	445	-	-	-	-	445
Immeubles en attente d'affectation	1 057	(48)	-1009	-	-	-	-	-	-
TOTAL	346 764	30 651	-	377 415	(210 546)	(14 087)	1 337	(223 296)	154 119

5.7 – Autres actifs

Au 31/12/2023, les autres postes d'actif totalisent 422.948 mDT contre 412.707 mDT au 31/12/2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Prêts et avances au personnel *	12 376	10 727	1 649	15,4%
État, impôt et taxes *	29 553	259	29 294	11310,4%
Stocks divers *	2 957	4 770	(1 813)	(38,0%)
Différence de change à la charge de l'état	178	178	-	-
Siège, succursales et agences Actif *	24 277	10 933	13 344	122,1%
Comptes de régularisation actif *	129 840	114 253	15 587	13,6%
Valeurs présentées à la compensation *	(9 758)	77 406	(87 164)	(112,6%)
Charges payées d'avance *	1 000	867	133	15,3%
Produits à recevoir *	1 700	929	771	83,0%
Différence PF encaissement exigible après encaissement (1)	18 374	18 084	290	1,6%
Autres comptes d'actif *	170 658	127 351	43 307	34,0%
Provisions sur autres actifs *	(49 502)	(40 595)	(8 907)	(21,9%)
Autres comptes figés *	91 295	87 545	3 750	4,3%
TOTAL	422 948	412 707	10 241	2,5%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

(1) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde débiteur de 18 374 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatif aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	2023	2022	Variation	%
Valeur à l'encaissement	135 709	129 242	6 467	5,0%
Valeurs exigibles après encaissement	(117 335)	(111 159)	(6 176)	(5,6%)
Total	18 374	18 083	291	2%

(2) Les soldes des comptes en devises sont convertis en dinars à chaque date d'arrêtée en appliquant le cours moyen à cette date. L'écart de conversion dégagé compensé avec les soldes des comptes de positions et de contre valeurs position de change est provisionné à hauteur de 50% s'il présente un solde débiteur.

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

Libellé	Provision 2022	Dotation 2023	Reprises 2023	Reclassement	Provision 2023
Comptes actifs figés*	(13 205)	(6 436)	-		(19 641)
Stock divers	(28)	-	-		(28)
Comptes de régularisation actif*	(2 216)	(32)	-		(2 249)
Débiteurs divers*	(4 921)	-	-		(4 921)
Autres comptes d'actif*	(12 229)	-	-		(12 229)
Siège, succursales et agences_Actif *	(7 974)	(27)	56	(2 468)	(10 413)
Valeurs à l'encaissement *	(22)	-	-		(22)
Total	(40 595)	(6 495)	56	(2 468)	(49 502)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

5.8 – Banque central et CCP

Au 31/12/2023 ce poste totalise 1.077.234mDT contre 1.517.934mDT au 31/12/2022. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Appel d'offre	954 000	1 131 000	(177 000)	(15,6%)
Facilité de prêt	10 000	420 000	(410 000)	(97,6%)
Utilisations auprès de la BCT	112 163	(34 744)	146 907	422,8%
Dettes rattachées	1 071	1 678	(607)	(36,2%)
TOTAL	1 077 234	1 517 934	(440 700)	(29,0%)

5.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2023 ce poste totalise 581.591 mDT contre 535.323 mDT au 31/12/2022. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Comptes à vue des établissements bancaires	66 214	75 972	(9 758)	(12,8%)
- Banques de dépôts	1	1	-	-
- Banques non-résidentes	66 213	75 971	(9 758)	(12,8%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	491 154	420 110	71 044	16,9%
- Emprunts en dinars	303 001	168 500	134 501	79,8%
- Emprunts en devises	188 153	251 610	(63 457)	(25,2%)
Avoir en compte des établissements financiers	22 540	37 637	(15 097)	(40,1%)
Dettes rattachées	1 683	1 604	79	4,9%
Total	581 591	535 323	46 268	8,6%

La ventilation des emprunts des établissements bancaires et financiers selon la matérialisation des emprunts par des titres du marché interbancaires.

Description	2023	2022	Variation	%
Matérialisés par des titres	-	-	-	-
Non matérialisés par des titres	581 591	535 323	46 268	8,6%
Total	581 591	535 323	46 268	8,6%

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	66 214	-	-	-	66 214
- Banques de dépôts	1	-	-	-	1
- Banques non résidentes	66 213	-	-	-	66 213
Emprunts auprès des établissements bancaires	456 381	34 773	-	-	491 154
- Emprunts en dinars	303 001	-	-	-	303 001
- Emprunts en devises	153 380	34 773	-	-	188 153
Avoir en compte des établissements financiers	22 540	-	-	-	22 540
Dettes rattachées	1 377	306	-	-	1 683
Total	546 818	34 773	-	-	581 591

5.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 10.177.463 mDT au 31/12/2023 contre 9.881.433 mDT au 31/12/2022.

Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dépôts à vue	2 665 643	2 652 164	13 479	0,5%
Dépôts épargne	4 245 908	3 870 738	375 170	9,7%
Compte à terme	849 395	776 985	72 410	9,3%
Comptes en dinars convertibles	117 079	124 272	(7 193)	(5,8%)
Dépôts en devises	761 335	781 666	(20 331)	(2,6%)
Placements en devises	305 325	264 322	41 003	15,5%
Bons de caisse	681 646	686 193	(4 547)	(0,7%)
Autres Sommes dues à la clientèle*	221 301	294 614	(73 313)	(24,9%)
Dettes rattachées	(5 669)	(8 521)	2 852	33,5%
Certificats de dépôts	335 500	439 000	(103 500)	(23,6%)
Total	10 177 463	9 881 433	296 030	3,0%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour des besoins de comparabilité.

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	3 661 292	187 784	306	-	3 849 382
Dépôts à vue dinars	2 665 643	-	-	-	2 665 643
Comptes en dinars convertibles	117 079	-	-	-	117 079
Comptes en devises	761 335	-	-	-	761 335
Placement en devises	117 235	187 784	306	-	305 325
Dépôts épargne	4 245 908	-	-	-	4 245 908
Comptes spéciaux d'épargne	4 203 762	-	-	-	4 203 762
Autres comptes d'épargne	42 146	-	-	-	42 146
Dépôts à terme	827 001	840 883	198 658	-	1 866 542
Compte à terme	372 162	401 135	76 099	-	849 396
Bons de caisse	210 339	348 748	122 559	-	681 646
Certificats de dépôts	244 500	91 000	-	-	335 500
Autres Sommes dues à la clientèle	221 300	-	-	-	221 300
Total	8 955 501	1 028 667	198 964	-	10 183 132

La ventilation des dépôts et avoirs des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts à vue dinars	15 374	18 311	-	2 749 037	2 782 722
Comptes en devises	-	390	-	760 945	761 335
Placement en devises	-	-	-	305 325	305 325
Dépôts épargne	-	-	-	4 245 908	4 245 908
Compte à terme	44 250	31 400	-	773 745	849 395
Bons de caisse	-	-	-	681 646	681 646
Certificats de dépôts	4 000	42 500	-	289 000	335 500
Autres Sommes dues à la clientèle	-	-	-	221 301	221 301
Total	63 624	92 601	-	10 026 907	10 183 132

5.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 670.851 mDT au 31/12/2023 contre 631.433 mDT au 31/12/2022 et se réparti comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	281 216	319 617	(38 401)	(12,0%)
Ressources spéciales	339 364	275 289	64 075	23,3%
Ressources budgétaires	86 414	88 629	(2 215)	(2,5%)
Ressources extérieures	252 950	186 660	66 290	35,5%
Intérêts sur emprunts obligataires	54 741	42 295	12 446	29,4%
Intérêts à payer sur ressources extérieures	3 069	2 390	679	28,4%
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt *	(7 927)	(8 546)	619	7,2%
Total	670 851	631 433	39 418	6,2%

(*) La couverture contre la fluctuation de taux de change est couverte par le fonds national de garantie géré par Tunis Ré.

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2023 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	61 098	34 283	185 680	155	281 216

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Description	Solde 2022	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2023
Emprunt long terme	286 152	-	-	(100 317)	185 835
Emprunt court terme	33 465	-	(38 401)	100 317	95 381
Total	319 617	-	(38 401)	-	281 216

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Description	≤3 mois]3 mois-1 an]]1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	3 111	21 186	118 971	109 682	252 950
Ressources budgétaires	390	7 451	32 573	46 000	86 414

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2023 comme suit :

Description	Solde 2022	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2023
Ressources long terme	254 540	82 712	(12 696)	(17 329)		307 226
Ressources court terme	20 749	-	(5 322)	16 710		32 138
Total ressources avant couverture	275 289	82 712	(18 018)	(619)	-	339 364
Couverture sur Ressources en devises	(8 546)	-	-	619		(7 927)
Total ressources	266 743	82 712	(18 018)	-	-	331 437

5.12 – Autres Passifs

Ce poste totalise 868.869 mDT au 31/12/2023 contre 708.329 mDT au 31/12/2022 :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Provisions pour passifs et charges (1) *	259 014	244 440	14 574	6,0%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2) *	48 343	48 134	209	0,4%
Effets financiers non échus (3) *	68 272	41 240	27 032	65,5%
Charges à payer *	88 217	79 409	8 808	11,1%
Créditeurs divers *	73 788	213	73 575	34542,3%
Siège, succursales et agences *	-	1 020	(1 020)	(100,0%)
Comptes de régularisation-Passif *	87 698	54 955	32 743	59,6%
Valeurs télé-compensées en instance de règlement *	92 326	123 646	92 326	123 646
Écart de conversion	58 927	21 733	58 927	21 733
Crédits à régulariser *	874	868	874	868
Comptes passifs figés *	88 420	88 960	(540)	(0,6%)
Comptes de régularisation REPORT/DEPORT *	2 990	3 711	(721)	(19,4%)
Total en mDT	868 869	708 329	160 540	22,7%

(*) données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2023 s'élèvent à 259.014 mDT contre 244.440 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2022	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions 2023
Prov sur E/S	58 710	(3 157)	19 160	(3 168)	71 545
Prov pour départ à la retraite	67 902	(2 094)	14 841	-	80 649
Prov pour risques divers *	117 828	(12 789)	4 249	(2 469)	106 820
Total	244 440	(18 040)	38 250	(5 637)	259 014

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2023	2022	Variation	%
Impôt sur les sociétés à payer *	6	3 406	(3 400)	(99,8%)
TVA *	3 565	3 778	(213)	(5,6%)
Retenues à la source	28 709	24 410	4 299	17,6%
Fonds de péréquation de change	11 060	10 857	203	1,9%
Contribution sociale de solidarité	1	117	(116)	(99,1%)
Autres	5 002	5 566	(564)	(10,1%)
Total	48 343	48 134	209	0,4%

(*) données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

(3) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2023	2022	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 738	1 583	155	9,8%
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 535	4 466	4 535	4 467
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	13 967	79	13 967	79
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	48 032	35 111	48 032	35 111
Total *	68 272	41 240	27 032	65,5%

(*) données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

5.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776.875 mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Capital social	Dotation de l'État	Primes liées au capital	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves pour risques bancaires	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Capitaux propres au 31-12-2021	776 875	117 000	142 663	12 430	49 479	196 906	9 974	9 779	45 028	(5 509)	22 314	(285 792)	112 681	1 203 828
Affectation résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	112 681	(112 681)	-
Souscription Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement dotation de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Mouvement	-	-	-	-	-	-	-	(547)	-	-	(461)	461	-	(547)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	93 083	93 083
Capitaux propres au 31-12-2022	776 875	117 000	142 663	12 430	49 479	196 906	9 974	9 232	45 028	(5 509)	21 853	(172 650)	93 083	1 296 364
Modification comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7 353)	(1 105)	(8 458)
Capitaux propres retraités au 31-12-2022	776 875	117 000	142 663	12 430	49 479	196 906	9 974	9 232	45 028	(5 509)	21 853	(180 003)	91 978	1 287 906
Affectation résultat	-	-	-	4 654	-	-	-	-	-	-	-	87 324	(91 978)	-
Souscription Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement dotation de l'Etat	-	(117 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(117 000)
Autres Mouvement	-	-	(56 049)	-	-	(116 601)	-	(871)	-	(27)	(461)	173 111	-	(898)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 601	50 601
Capitaux propres au 31-12-2023	776 875	-	86 614	17 084	49 479	80 305	9 974	8 361	45 028	(5 536)	21 392	80 432	50 601	1 220 609

Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation.

Nombre Total d'actions ordinaires	155 375 000
Nombre d'actions propres	686 985
Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation.	0,44%

5.13.1 – Dotation de l'État

En vertu de la loi n°2012-17 du 17 septembre 2012, la STB a constaté parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117.000 mDT assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la banque.

Suite au remboursement à l'État de 40.000 mDT durant le premier semestre 2023, le reliquat à savoir 77.000 mDT a été reclassé vers la rubrique "Autres passifs".

5.13.2– Réserves pour fonds social

Les réserves pour fonds social s'élèvent au 31 décembre 2023 à 8.361 mDT contre 9.232 mDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2023	31/12/2022
Prêts au personnel	6 801	8 557
Trésorerie	1 560	675
Total	8 361	9 232

5.13.3– Bénéfice par action

Libellé	2023	2022	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en DT)	50 600 755	93 082 695	(42 481 940)	-45,6%
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions propres	686 985	679 987	6 998	1,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 688 015	154 695 013	(6 998)	0,0%
Nombre d'actions moyen pondéré	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Bénéfices revenant aux actions propres	223 729	407 369	(183 640)	-45,1%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0,327	0,602	(0)	(83,9%)

6- NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2023 des éléments suivants :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	1 064 191	1 095 262	(31 071)	(2,8%)
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	416 475	398 665	17 810	4,5%
Total cautions, avals et autres garanties données	1 480 666	1 493 927	(13 261)	(0,9%)
Crédits documentaires et acceptations import	568 387	497 345	71 042	14,3%
Crédits documentaires et acceptations export	31 306	116 372	(85 066)	(73,1%)
Total crédits documentaires	599 693	613 717	(14 024)	(2,3%)
Total passifs éventuels	2 080 359	2 107 644	(27 285)	(1,3%)

Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 599.693 mDT au 31/12/2023 contre 613.717 mDT au 31/12/2022. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Débiteurs par accreditifs export devises	-	-	-	31 306	31 306
Débiteurs par accreditifs import devises	-	-	-	568 387	568 387
Total	-	-	-	599 693	599 693

6.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2023 à 115.225 mDT contre 157.349 mDT au 31 décembre 2022.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Engagements de financement	115 199	157 323	(42 124)	(26,8%)
Engagements sur titres	26	26	-	-
Total	115 225	157 349	(42 124)	(26,8%)

6.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2023 à 2.856.800 mDT contre 2.980.012 mDT au 31 décembre 2022 :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	416 475	398 665	17 810	4,5%
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie (*)	-	-	-	-
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance (*)	1 886 347	1 903 036	(16 689)	(0,9%)
Garanties reçues de la clientèle (*)	553 978	678 311	(124 333)	(18,3%)
Total	2 856 800	2 980 012	(123 212)	(4,1%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.

7- NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

7.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élèvent au 31 Décembre 2023 à 1060.179 mDT contre 957.442 mDT au 31 Décembre 2022 et s'analysent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	33 032	11 925	21 107	177,0%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	6 754	5 047	1 707	33,8%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	26 278	6 878	19 400	282,1%
Intérêts sur créances sur la clientèle	997 749	912 753	84 996	9,3%
Intérêts en agios sur comptes débiteurs *	109 616	98 225	11 391	11,6%
Intérêts sur crédit à la clientèle *	888 133	814 528	73 605	9,0%
Revenus assimilés	29 398	32 764	(3 366)	(10,3%)
Total	1 060 179	957 442	102 737	10,7%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

7.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2023 à 139.416 mDT contre 137.778 mDT au 31 Décembre 2022 et s'analyse comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte *	60 779	62 649	(1 870)	(3,0%)
Opérations sur titres*	3 272	837 611	(834 339)	(99,6%)
Opérations de change	10 067	9 109	958	10,5%
Opérations de commerce extérieur	12 247	7 771	4 476	57,6%
Coffre-fort	41	57	(16)	(28,1%)
Études	17 828	20 856	(3 028)	(14,5%)
Autres *	35 182	(800 275)	835 457	104,4%
Total	139 416	137 778	1 638	1,2%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

7.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2023 à 90.450 mDT contre 113.937 mDT au 31 décembre 2022 et s'analyse comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	19 358	6 144	13 214	215,1%
Intérêts nets sur bons de trésor	19 358	6 144	13 214	215,1%
Gains (pertes) nets sur titres de placement	20 391	51 547	(31 156)	(60,4%)
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	17 126	45 101	(27 975)	(62,0%)
Pertes sur titres de placement	3 265	6 446	(3 181)	(49,3%)
Gains nets sur opérations de change	50 701	56 246	(5 545)	(9,9%)
Résultat sur opérations de change	48 270	53 612	(5 342)	(10,0%)
Commissions sur change manuel	2 431	2 634	(203)	(7,7%)
Total	90 450	113 937	(23 487)	(20,6%)

7.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2023 à 157.930 mDT contre 81.176 mDT au 31 décembre 2022 et s'analysent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	40 935	13 819	27 116	196,2%
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	100 649	55 941	44 708	79,9%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	16 345	11 415	4 930	43,2%
Total en mDT	157 930	81 176	76 754	94,6%

7.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élevèrent au 31 décembre 2023 à -750.829 mDT contre -583.336 mDT au 31 décembre 2022 et se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(159 284)	(113 158)	(46 126)	(40,8%)
Opérations avec la clientèle	(546 448)	(428 592)	(117 856)	(27,5%)
Emprunts et ressources spéciales*	(45 030)	(41 582)	(3 448)	(8,3%)
Autres intérêts et charges	(67)	(4)	(63)	(1575,0%)
Total	(750 829)	(583 336)	(167 493)	(28,7%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de la comparabilité

7.6 – Analyse de l'évolution du produit net bancaire

Le produit net bancaire a enregistré une baisse de -1,6% entre l'exercice 2022 et l'exercice 2023, cette évolution est expliquée comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés *	1 060 179	958 916	101 263	10,6%
Intérêt courus et charges assimilées *	(750 829)	(583 336)	(167 493)	(28,7%)
Marge nette d'intérêts	309 350	375 580	(66 230)	(17,6%)
Commissions reçues	139 416	136 304	3 112	2,3%
Commissions payées*	(12 067)	(10 518)	(1 549)	(14,7%)
Commissions nettes	127 349	125 786	1 563	1,2%
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	90 450	113 937	(23 487)	(20,6%)
Revenus du portefeuille titres d'investissement	157 930	81 176	76 754	94,6%
Produit net bancaire	685 079	696 479	(11 400)	(1,6%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité.

7.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(221 112)	(200 622)	(20 490)	(10,2%)
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(206 185)	(170 525)	(35 660)	(20,9%)
Dotations aux provisions additionnelles	(40 973)	(50 695)	9 722	19,2%
Dotations aux provisions collectives	(31 838)	(38 225)	6 387	16,7%
Reprises sur provisions pour créances douteuses	98 947	128 808	(29 861)	(23,2%)
Reprises sur provisions additionnelles	149 327	128 128	21 199	16,5%
Créances cédées à STRC ou radiées	(234 887)	(262 935)	28 048	10,7%
Créances passées par pertes	(3 439)	(12 480)	9 041	72,4%
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	47 936	77 302	(29 366)	(38,0%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(13 130)	(15 852)	2 722	17,2%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(25 585)	(23 094)	(2 491)	(10,8%)
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	-	-	-	-
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(2 484)	(4 600)	2 116	46,0%
Reprises de provisions pour risques et charges	12 845	7 777	5 068	65,2%
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	2 094	4 065	(1 971)	(48,5%)
TOTAL	(234 242)	(216 474)	(17 768)	(8,2%)

7.8 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2023, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(13 710)	(9 026)	(4 684)	(51,9%)
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(1 159)	(817)	(342)	(41,9%)
Plus-values ou moins-values de cession du portefeuille d'investissement	156	2 323	(2 167)	(93,3%)
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	1 541	6 284	(4 743)	(75,5%)
Reprises sur provisions pour fonds gérés	1 410	777	633	81,5%
Total	(11 762)	(459)	(11 303)	(2462,5%)

7.9 – Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2023 un total de 1.579 mDT contre 1.194 mDT au 31/12/2022, détaillés comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Revenus des immeubles	1 536	1 115	421	37,8%
Autres produits accessoires	43	79	(36)	(45,6%)
Total (*)	1 579	1 194	385	32,2%

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité.

7.10 – Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2023 un total de 217.875 mDT contre 196.073 mDT au 31 Décembre 2022, détaillés comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Rémunération du personnel *	(164 984)	(146 479)	(18 505)	(12,6%)
Charges sociales*	(49 352)	(46 042)	(3 310)	(7,2%)
Autres charges liées au personnel	(3 539)	(3 552)	13	0,4%
Total	(217 875)	(196 073)	(21 802)	(11,1%)

(*) Données au 31/12/2022 retraitées pour les besoins de comparabilité.

7.11– Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2023 un total de 102.814 mDT contre 98.907 mDT au 31 Décembre 2022, détaillées comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	
			Mt	%
Charges générales d'exploitation (*)	(102 815)	(98 908)	(3 907)	(4,0%)
Frais d'exploitation non bancaires	(67 484)	(63 123)	(4 361)	(6,9%)
Autres charges d'exploitation	(35 331)	(35 785)	454	1,3%

(*) Les charges générales d'exploitation se détaillent comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Loyer	(5 366)	(4 591)	(775)	(16,9%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(6 509)	(5 248)	(1 261)	(24,0%)
Travaux et façons exécutés par des tiers	(24 634)	(21 469)	(3 165)	(14,7%)
Cotisation d'adhésion Fonds de garantie de dépôts	(26 540)	(24 813)	(1 727)	(7,0%)
Primes d'assurance	(1 809)	(1 855)	46	2,5%
Autres	(2 626)	(5 145)	2 519	49,0%
Impôts et taxes	(9 722)	(4 963)	(4 759)	(95,9%)
Fournitures faites à l'entreprise	(2 226)	(2 959)	733	24,8%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(4 425)	(2 180)	(2 245)	(103,0%)
Transport et déplacement	(309)	(307)	(2)	(0,7%)
Frais divers de gestion	(18 648)	(25 377)	6 729	26,5%
Total	(102 814)	(98 907)	(3 907)	(4,0%)

7.12– Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 7.347 mDT au 31/12/2023 contre 19.959 mDT au 31/12/2022 et se détaille comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	19 480	36 300	(16 820)	(46,3%)
- Plus-value de cession	226	84	142	169,0%
- Subvention TFP	1 746	1 580	166	10,5%
- Autres gains (1)	17 508	34 636	(17 128)	(49,5%)
Pertes provenant des autres éléments ordinaires (2)	(12 133)	(16 341)	4 208	25,8%
Total	7 347	19 959	(12 612)	(63,2%)

(1) Ce solde englobe principalement :

- Des récupérations sur des créances radiées pour un montant de 8.700 mDT
- Des dividendes encaissés relatives à des exercices antérieurs pour un montant de 3.228 mDT.

(2) Ce solde englobe principalement :

- Des ajustements des primes décaissées d'un montant de 6.651mDT.
- Régularisation de la TFP des exercices 2019, 2020 et 2021 d'un montant de 2.629mDT.

7.13– Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2023 à 51.963 mdt contre 92.531 mdt au 31 Décembre 2022.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Résultat fiscal	148 466	264 375	(115 909)	(43,8%)
Impôts sur les sociétés	(51 963)	(92 531)	40 568	43,8%

7.14– Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires s'élève au 31 décembre 2023 à 10.453 mdt et se détaille comme suit.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(10 393)	(7 931)	(2 462)	(31,0%)
Don aide sociale	(60)	-	(60)	-
Total	(10 453)	(7 931)	(2 522)	(31,8%)

8- NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

8.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 533 558 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 462 300 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées.
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net positif de 363 466 mDT.
- Les dépôts et les retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 311 409 mDT.
- Les acquisitions/ cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de -203 357 mDT.
- Les sommes versées au personnel et aux créiteurs divers ont engendré un flux négatif de -96 503 mDT.
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 151 393 mDT.

8.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2023, un flux net négatif de -32 919 mDT.

8.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2023, un flux de trésorerie net positif de 26 265 mDT.

8.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2023, un solde de -698.025 contre -1224.929 mDT au 31 Décembre 2022, détaillées comme suit :

Libellé	2023	2022	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	85 587	77 366	8 221	10,6%
BCT	(979 032)	(1 419 766)	440 734	31,0%
Banques et organismes spécialisés	(15 413)	(850)	(14 563)	(1713,3%)
Prêts emprunts sur le marché monétaire	(67 391)	(121 077)	53 686	44,3%
Titres de transactions	278 224	239 398	38 826	16,2%
Total	(698 025)	(1 224 929)	526 904	43,0%

9- NOTES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRETÉ DES ÉTATS FINANCIERS

- Les états financiers individuels au titre de l'exercice 2023 ont été arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 10-05-2024.
- Par conséquent ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

A noter que la STB fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise pour la période allant du 01/01/2019 jusqu'au 31/12/2020.

Les résultats de cette vérification ne sont pas encore notifiés à la STB. De ce fait, aucune provision pour risque fiscal n'a été constituée.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 4 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de Banque - STB Bank (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1 220 609 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 50 601 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences des questions décrites dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- 1) La comptabilité multidevises tenue par la Banque n'est pas conforme aux prescriptions des normes comptables NC 22, *Contrôle interne et organisation comptable dans les établissements bancaires*, et NC 23, *Opérations en devises dans les établissements bancaires*. Les traitements effectués au fil des périodes comptables ont notamment abouti à la présentation parmi les passifs du bilan arrêté au 31 décembre 2023 (rubrique PA5 : Autres passifs) d'un compte « Écarts de conversion », avec un solde créditeur de 58 927 KDT, et d'un compte « Contre-valeur position de change », avec un solde créditeur de 1 732 KDT, qui devraient être annulés en impactant le résultat net de l'exercice et les capitaux propres au 31 décembre 2023 (à l'exception des « Comptes d'ajustement devises » qui sont débités ou crédités, selon le cas, du gain ou de la perte de change sur les éléments hors bilan).

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des comptes de dépôts en devises de la clientèle (avant leur conversion dans la monnaie de référence) avec les soldes extracomptables correspondants (issus de l'applicatif métier), arrêtés au 31 décembre 2023, fait apparaître des écarts significatifs, pour l'équivalent de 60 073 KDT. Signalons que certains comptes de dépôts en devises de la clientèle sont convertis dans la monnaie de référence (par application des cours de change en vigueur à la date de clôture) sur la base des soldes extracomptables en devises alors que les autres comptes de la même catégorie le sont sur la base des soldes comptables en devises, et ce, en impactant le compte « Écarts de conversion » au bilan pour un montant de 56 752 KDT.

Le passage de la Banque à une comptabilité multidevises conforme, dans tous ses aspects, aux normes comptables en vigueur (projet en cours de réalisation à la date de notre intervention) ainsi que l'apurement des comptes de bilan y afférents, risquent d'impacter significativement sa situation financière au 31 décembre 2023 ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date. Face à ce risque, une provision de 12 105 KDT a été constituée par la Banque ; toutefois, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 2) Les états de rapprochement des comptes ouverts auprès de la BCT (TND et devises) et des comptes des correspondants (NOSTRO), arrêtés au 31 décembre 2023, font apparaître d'anciens suspens remontant aux exercices antérieurs à 2023 et totalisant les montants suivants :

Description	Débit	Crédit
<i>BCT (TND et devises)</i>	192 928	(157 358)
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par la BCT	149 478	(103 479)
Mouvements comptabilisés par la BCT et non pris en compte par la Banque	43 450	(53 879)
<i>Correspondants (NOSTRO)</i>	648 554	(706 654)
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par les Correspondants	471 546	(414 641)
Mouvements comptabilisés par les Correspondants et non pris en compte par la Banque	177 008	(292 013)
Total en KDT	841 482	(864 012)

La régularisation et l'apurement de ces suspens, accumulés au fil des ans, pourraient impacter de façon significative la situation financière de la Banque au 31 décembre 2023. Une provision de 27 533 KDT a été constituée afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse des capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 3) Les rubriques « AC7 : Autres actifs » et « PA5 : Autres passifs », figurant respectivement parmi les actifs et les passifs du bilan arrêté au 31 décembre 2023, renferment plusieurs anciens comptes ouverts notamment pour la comptabilisation des opérations liées à la télé-compensation. Les soldes figés de ces anciens comptes de bilan totalisent 109 305 KDT pour les autres actifs et 135 267 KDT pour les autres passifs, au 31 décembre 2023.

En dehors desdits comptes figés, les rubriques « AC7 : Autres actifs » et « PA5 : Autres passifs » se composent particulièrement d'une multitude de comptes d'attente, de régularisation, d'ordre et inter-sièges (se référer aux Notes 5.7 et 5.12 des états financiers), utilisés dans le cadre des traitements comptables des opérations liées à la télé-compensation, à la monétique, à la salle de marché, aux transferts émis et reçus, etc. Ces comptes présentent des soldes significatifs qui ne sont pas analysés et justifiés par la Banque au 31 décembre 2023 (comparaison avec les existants réels, les dénouements postérieurs, etc.). De ce fait, leur apurement pourrait impacter de manière significative la situation financière de la Banque.

En sachant que les soldes des comptes non justifiés et/ou figés présentés parmi les autres actifs trouvent, dans leur majorité, leurs contreparties au niveau des autres passifs, une provision de 49 502 KDT a été constituée par la Banque afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse de ses capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

Par ailleurs, nos travaux d'audit nous ont permis de relever également l'existence, au niveau des rubriques « PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle » et « PA4 : Emprunts et ressources spéciales », figurant parmi les passifs du bilan arrêté au 31 décembre 2023, d'anciens comptes non mouvementés depuis plusieurs exercices et dont les soldes totalisent respectivement 3 456 KDT et 33 407 KDT. Ces anciens passifs risquent de ne plus représenter des obligations actuelles pour la Banque et doivent être analysés et apurés conformément à la réglementation en vigueur.

- 4) La Banque n'a pas procédé, en 2023, à un inventaire physique exhaustif de ses immobilisations incorporelles et corporelles afin de s'assurer de leur existence et de leur valeur, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. Signalons que les immobilisations incorporelles et corporelles présentent, au 31 décembre 2023, une valeur comptable brute de 377 415 KDT, des amortissements cumulés de 223 296 KDT et une valeur comptable nette de 154 119 KDT.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1 199 595 KDT (environ 83% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.3 des états financiers « *Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances sur la clientèle et estimation des provisions y afférentes

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant net de 10 514 697 KDT et représentent environ 72% du total des actifs. Leur montant brut s'élève à 12 193 784 KDT alors que les provisions, constituées en couverture du risque de crédit, et les intérêts et agios réservés s'élèvent respectivement à 1 165 538 KDT et 513 549 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de

contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur le critère de référence de l'antériorité des impayés mais aussi sur d'autres critères atténuants.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par la Banque des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Évaluation des titres d'investissement et créances rattachées à la date de clôture

a) Risques identifiés

Le portefeuille d'investissement de la Banque figure au bilan arrêté au 31 décembre 2023 pour un montant net de 2 339 511 KDT (dont BTA : 1 419 072 KDT et emprunts nationaux : 551 500 KDT) et représente environ 16% du total des actifs.

Comme indiqué dans la Note 3.2.1 des états financiers « *Portefeuille d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non-côtés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente). D'autres critères objectifs peuvent être retenus pour déterminer la juste valeur, notamment des titres de participation, comme le prix stipulé lors de transactions récentes, le rendement, l'importance des bénéfices, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de l'entité émettrice.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, des créances rattachées et des provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La rubrique « AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers », figurant parmi les actifs du bilan arrêté au 31 décembre 2023, renferme une créance sur la Banque Franco-Tunisienne (BFT), déclarée en cessation de paiement, pour un montant de 71 828 KDT (dont des intérêts courus pour un montant de 1 828 KDT totalement provisionné). La créance en principal de 70 000 KDT est couverte par une garantie de l'État en vertu de la convention signée par le Ministre des Finances, le Directeur Général de la STB et le Directeur Général de la BFT le 13 octobre 2011. Selon une correspondance officielle émanant du Ministère des Finances et datée du 10 mars 2022, cette garantie est prolongée jusqu'à la clôture de la liquidation de la BFT. De ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque de non-recouvrement du principal de ladite créance.
- 2) La rubrique « AC3 : Créances sur la clientèle », figurant parmi les actifs du bilan arrêté, au 31 décembre 2023, inclut les créances sur les entreprises publiques dont le total des engagements a passé de 1 914 204 KDT (dont Office des Céréales : 562 675 KDT) au 31 décembre 2022 à 1 886 824 KDT (dont Office des Céréales : 565 330 KDT) au 31 décembre 2023, soit une variation à la baisse de 27 380 KDT. Les engagements des entreprises publiques, représentant environ 13% du total des engagements de la clientèle (bilan et hors bilan) au 31 décembre 2023, sont couverts à hauteur de 1 596 754 KDT par les garanties de l'État, 203 886 KDT par les autres garanties et 13 530 KDT par les provisions constituées ainsi que les agios et intérêts réservés par la Banque, soit une couverture totale de 1 814 170 KDT au 31 décembre 2023.

Cette rubrique inclut également, à la même date, les engagements de trois groupes de sociétés, totalisant 408 729 KDT (dont des impayés en principal et intérêts de 124 900 KDT), classés dans la catégorie des actifs financiers nécessitant un suivi particulier (classe 1) et pour lesquels la Banque n'a pas comptabilisé de provisions à base individuelle et n'a pas réservé d'agios ou d'intérêts malgré le fait que l'ancienneté des impayés leur confère les classes de risque 2 et plus.

En effet, d'autres critères atténuants ont été retenus lors de l'appréciation du risque de crédit lié à ces contreparties ; ces critères ont été examinés et acceptés par le Comité Permanent

d'Audit, le Comité des Risques et le Conseil d'Administration qui a arrêté les états financiers de l'exercice 2023, sur cette base, dans sa réunion en date 10 mai 2024. Le classement de ces contreparties impacterait non seulement les indicateurs de risque et de rentabilité de la Banque, mais engendrerait également des répercussions conséquentes sur la continuité des activités de ces relations qui jouent un rôle économique et social important en Tunisie.

- 3) La rubrique « CP2 : Dotation de l'État », figurant parmi les capitaux propres du bilan arrêté au 31 décembre 2023, affiche un solde nul au 31 décembre 2023, contre 117 000 KDT au 31 décembre 2022, soit une variation de 117 000 KDT s'expliquant par le remboursement à l'État d'un montant de 40 000 KDT, étant donné que la Banque a retrouvé son équilibre financier suite au résultat bénéficiaire enregistré en 2022, et par le reclassement du reliquat de 77 000 KDT à la rubrique « PA5 : Autres passifs ». Signalons qu'un avenant à la convention du 9 octobre 2012 a été signé le 3 octobre 2023 pour échelonner le remboursement de ce reliquat sur les exercices 2024 et 2025 pour les montants respectifs de 40 000 KDT et 37 000 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la Direction et au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
 - Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
 - Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
 - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
 - Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
-

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, à l'exception de celles en relation avec les réserves exprimées ci-avant et se rapportant notamment à certaines composantes du système d'information de la Banque et au contrôle comptable.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales « *Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.* »

Cependant, quatre filiales financières de la Banque détiennent, au 31 décembre 2023, dans leur portefeuille-titres, des lots d'actions STB leur conférant des pourcentages de participation non importants, variant de 0,001% à 0,028%. Ces sociétés, tenues d'aliéner ces lots d'actions STB, sont privées des droits de vote qui y sont rattachés jusqu'à régularisation de la situation.

Tunis, le 13 mai 2024



RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank),

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2023

- 1) En 2023, la STB Bank a cédé à sa filiale STRC - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances - une enveloppe de créances compromises se présentant comme suit :

<i>Désignation</i>	Montant des créances brutes cédées	Montant des agios et intérêts réservés	Montant des provisions	Montant des créances nettes cédées
Lot 1	30 305	3 556	25 565	1 184
Total en KDT	30 305	3 556	25 565	1 184

Le prix de cession de cette enveloppe de créances compromises est de 2 750 KDT.

- 2) Courant l'exercice 2023, la STB Bank a souscrit à l'emprunt national 2023 émis par l'État Tunisien (principal actionnaire), sur quatre tranches, pour un montant total de 273 500 KDT réparti comme suit :

Tranche	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant
2023-1	10 ans	9,95%	80 000
2023-2	10 ans	9,95%	54 000
2023-3	10 ans	9,95%	39 500
2023-4	10 ans	9,95%	100 000
Total en KDT			273 500

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits de placement pour un montant total de 12 057 KDT au titre des différentes tranches de cet emprunt national.

- 3) La STB Bank a conclu avec sa filiale STB Finance quatre conventions de rétrocession des commissions de placement relatives aux quatre tranches de l'emprunt national 2023. Aux termes de ces conventions, la STB Finance doit rétrocéder à la STB Bank les commissions de 1% sur les montants qu'elle a placés et les commissions de 0,15% sur les montants placés par le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires, et ce, dès leur perception de l'émetteur. Elle doit, aussi, verser les montants récupérés au titre des frais engagés lors des souscriptions par le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires et des frais facturés par Tunisie Clearing.

Les commissions de placement perçues par la STB Bank au titre de ces conventions totalisent 2 735 KDT (hors TVA).

- 4) Courant l'exercice 2023 et en vertu de plusieurs décisions émanant du Ministère des Finances, la STB Bank a bénéficié d'une enveloppe globale de 855 KDT au titre de la garantie de l'État, accordée pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques.
- 5) Courant l'exercice 2023, la STB Bank a signé avec le Ministère des Finances des conventions de financement en devises dans le cadre de prêts syndiqués octroyés par les banques de la place à l'État Tunisien. Le détail de ces conventions se présente comme suit :

Nature de la convention	Relation	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant du prêt en devise	Encours au 31/12/2023 en devise	Encours au 31/12/2023 en KDT	Intérêts 2023 en KDT
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	4 ans	Euribor 6 mois + 1,7%	30 millions EUR	30 millions EUR	101 905	2 465
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	1 an	Euribor 6 mois + 0,4%	10 millions EUR	10 millions EUR	50 952	420
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	1 an	Euribor 6 mois + 0,2%	5 millions USD	5 millions USD	15 366	171
Total						168 223	3 056

- 6) En 2023, la STB Bank a souscrit, pour l'équivalent de 6 290 KDT, à l'augmentation du capital de la société « Tunisian Foreign Bank - TFB », approuvée par l'assemblée générale de ses actionnaires, tenue le 29 décembre 2023.
- 7) Courant l'exercice 2023, la STB Bank a accordé à sa filiale « L'Immobilière de l'Avenue » un crédit de préfinancement immobilier pour un montant de 11 867 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2023 en KDT	Intérêts 2023 en KDT
Préfinancement immobilier	11 867	1 an	TMM+1%	11 867	426
Total en KDT	11 867			11 867	426

8) L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites, courant l'exercice 2023, par les filiales et entreprises associées de la STB Bank s'élève à 121 150 KDT, au 31 décembre 2023, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut (filiale ou entreprise associée)	Période en nombre de jours	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2023
Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie	Placement à terme	Filiale	365	TMM+1%	6 300
STB INVEST	Placement à terme	Filiale	120	TMM+1%	2 500
STRC	Placement à terme	Filiale	90	TMM+1%	26 200
Société Touristique ED-DKHILA	Certificat de dépôt	Filiale	30	8,99%	500
La Générale de Vente	Placement à terme	Filiale	180	TMM+2%	2 500
STB SICAR	Placement à terme	Filiale	1 095	TMM+2%	1 000
L'Immobilière de l'Avenue	Placement à terme	Filiale	90	TMM+1%	4 750
STB Manager	Certificat de dépôt	Filiale	20	8,99%	1 000
SICAV L'Investisseur	Placement à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	200
ACTIVHÔTELS	Certificat de dépôt	Filiale	90	9%	1 500
ACTIVHÔTELS	Certificat de dépôt	Filiale	90	8,99%	1 000
SICAV L'Avenir	Placement à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	200
SICAV L'Épargnant	Certificat de dépôt	Filiale	10	9,79%	19 500
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	90	TMM+1,8%	12 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	2 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	92	TMM+1,8%	5 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	93	TMM+1,8%	2 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	94	TMM+1,8%	2 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	95	TMM+1,8%	2 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	97	TMM+1,8%	4 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Placement à terme	Filiale	98	TMM+1,8%	2 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Certificat de dépôt	Filiale	10	9,79%	23 000
Total en KDT					121 150

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 10 062 KDT au titre de ces différentes conventions de dépôts.

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

- 1) En vertu de la loi n° 2012-17 du 21 septembre 2012, la STB Bank a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque.

En 2023, la STB Bank a procédé au remboursement de la première tranche de cette dotation de l'État, d'un montant de 40 000 KDT, étant donné qu'elle a retrouvé son équilibre financier suite au résultat bénéficiaire enregistré au cours de l'exercice 2022. Signalons qu'un avenant à la convention du 9 octobre 2012 a été signé en date du 3 octobre 2023 pour échelonner le remboursement du reliquat sur les exercices 2024 et 2025 pour les montants respectifs de 40 000 KDT et 37 000 KDT.

Ainsi, le montant de la dotation de l'État non encore remboursé par la STB Bank, au 31 décembre 2023, s'élève à 77 000 KDT et figure parmi les passifs financiers du bilan arrêté à cette date.

- 2) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) moyennant la perception de commissions de gestion.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 86 414 KDT au 31 décembre 2023. Les commissions de gestion revenant à la STB Bank, au titre de l'exercice 2023, totalisent 69 KDT (hors TVA).

- 3) Antérieurement à l'exercice 2023 et en vertu de décisions émanant du Ministre des Finances, la STB Bank a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État Tunisien (principal actionnaire), pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2023, ces garanties de l'État totalisent 698 000 KDT.

- 4) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a souscrit aux emprunts nationaux émis par l'État Tunisien (principal actionnaire). Les caractéristiques de ces emprunts, leurs encours au 31 décembre 2023 ainsi que les intérêts s'y rapportant, ayant impacté le résultat de l'exercice clos à cette date, se présentent comme suit :

Désignation	Année de souscription	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant souscrit	Encours au 31/12/2023	Intérêts 2023
EMP NAT 2021-1	2021	5 ans	8,8%	25 000	25 000	1 103
EMP NAT 2021-2	2021	5 ans	8,8%	15 000	15 000	459
EMP NAT 2021-3	2021	5 ans	8,8%	35 000	35 000	371
EMP NAT 2022-1	2022	7 ans	TMM+2,5%	25 000	25 000	2 035
EMP NAT 2022-2	2022	7 ans	TMM+2,2%	26 000	26 000	1 420
EMP NAT 2022-3	2022	7 ans	TMM+2,2%	72 000	72 000	2 095
EMP NAT 2022-4	2022	7 ans	TMM+2,2%	80 000	80 000	930

Total en KDT

278 000

278 000

8 413

- 5) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a signé avec le Ministère des Finances des conventions de financement en devises dans le cadre de prêts syndiqués octroyés par les banques de la place à l'État Tunisien (principal actionnaire). Les caractéristiques de ces prêts syndiqués, leurs encours au 31 décembre 2023 ainsi que les intérêts s'y rapportant, ayant impacté le résultat de l'exercice clos à cette date, se présentent comme suit :

Nature de la convention	Relation	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant du prêt en devise	Encours au 31/12/2023 en devise	Encours au 31/12/2023 en KDT	Intérêts 2023 en KDT
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	5 ans	2,75%	10 millions EUR	10 millions EUR	33 968	934
Prêt syndiqué	Ministère des finances	5 ans	2,75%	20 millions EUR	20 millions EUR	67 937	1 868
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	4 ans	2,9%	15 millions EUR	15 millions EUR	50 952	1 477
Total						152 857	4 279

- 6) L'encours des concours (hors prêts syndiqués) accordés par la STB Bank à l'État Tunisien (principal actionnaire), via ses ministères, s'élève à 250 902 KDT au 31 décembre 2023.
- 7) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a consenti à sa filiale BFT - Banque Franco-Tunisienne - un prêt interbancaire d'un montant de 70 000 KDT pour une période de 7 jours renouvelable, avec un taux d'intérêt de 7,25%.

La garantie de l'Etat accordée à la STB Bank en couverture de ce prêt, suite à la décision du Conseil Ministériel du 2 juin 2011, a été renouvelée jusqu'au 15 février 2021. Toutefois, selon une correspondance reçue du Ministère des Finances en date du 10 mars 2022, ladite garantie est prolongée jusqu'à l'achèvement de la liquidation de la BFT.

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 99 KDT au titre de ce prêt.

- 8) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a consenti à sa filiale BFT un prêt interbancaire d'un montant de 560 mille USD, soit l'équivalent de 1 721 KDT, échu le 1^{er} mars 2022 et demeurant en impayé jusqu'au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 8 KDT au titre de ce prêt.

- 9) La STB Bank a souscrit, le 18 octobre 2016, à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la société apparentée TFB - Tunisian Foreign Bank - pour un montant global de 16 millions d'euros, soit l'équivalent de 39 560 KDT, garanti par l'État Tunisien en vertu de la décision du Ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.

Des remboursements ont été effectués le 26 mai 2017, le 5 juillet 2018, le 1^{er} décembre 2020, le 28 octobre 2022 et le 28 octobre 2023 pour les montants respectifs de 6 millions d'euros, 3 millions d'euros, 2,289 millions d'euros, 0,942 millions d'euros et 0,534 millions d'euros.

Courant l'exercice 2022, il a procédé, en outre, à la conversion d'une partie de cet emprunt en actions TFB (dans le cadre d'une augmentation du capital de cette société apparentée) pour un montant de 1,634 millions d'euros.

Au 31 décembre 2023, l'encours brut de cet emprunt, s'élevant à 1,601 millions d'euros, soit l'équivalent de 5 438 KDT.

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 28 KDT au titre de cet emprunt obligataire subordonné.

10) Antérieurement à l'exercice 2023, certaines personnes morales administrateurs, filiales et entreprises associées de la STB Bank ont souscrit aux différents emprunts obligataires subordonnés émis par cette dernière. Les encours des montants souscrits, au 31 décembre 2023, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts au cours de l'exercice clos à cette date, se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit	Encours au 31/12/2023	Intérêts 2023
Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie	100	20	2
STB Finance	1 500	1 625	138
STB Invest	14 200	15 060	1 556
STB SICAR	1 500	1 600	53
SICAV L'Épargnant	24 546	4 396	442
SICAV L'Épargne Obligataire	16 682	6 110	564
SICAV L'Investisseur	233	38	6
SICAV L'Avenir	120	34	3
FCP Capital Plus	736	700	67
FCP STB Évolutif	45	15	1
<i>Total des obligations souscrites par les filiales et entreprises associées</i>	59 662	29 599	2 832
STAR	52 000	15 008	4 000
MAE	7 200	7 200	426
<i>Total des obligations souscrites par les personnes morales administrateurs</i>	59 200	22 208	4 426
Total en KDT	118 862	51 807	7 258

11) L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites, antérieurement à l'exercice 2023, par les filiales et entreprises associées de la STB Bank s'élève à 1 000 KDT, au 31 décembre 2023, et concerne exclusivement la filiale STRC - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances.

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 1 149 KDT au titre de ces différentes conventions de dépôts.

- 12)** Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a conclu une convention de compte courant associé, non rémunéré, avec la société apparentée « L'Immobilière de l'Avenue », dont l'encours, au 31 décembre 2023, s'élève à 1 162 KDT.
- 13)** En vertu des conventions conclues avec les SICAVs : L'Épargnant, L'Investisseur, L'Avenir et L'Épargne Obligataire, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :
- 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV L'Épargnant calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 130 KDT (hors TVA) ;
 - 0,2% du montant de l'actif net de la SICAV L'Investisseur calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 1 022 DT (hors TVA) ;
 - 0,15% du montant de l'actif net de la SICAV L'Épargne Obligataire calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2023, s'élève à 120 KDT (hors TVA) ;
 - Une commission fixe de 1 000 DT (hors TVA) versée annuellement par la SICAV L'Avenir.
- 14)** En vertu des conventions conclues avec la STB Finance, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds pour le FCP DELTA et le FCP HIKMA, gérés par la STB Finance. En rémunération des prestations fournies, la Banque bénéficie d'une commission de 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. Les commissions perçues, au titre de l'exercice 2023, totalisent 615 DT (hors TVA).
- 15)** En vertu des conventions conclues avec la STB Finance, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds pour le FCP INNOVATION et le FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB Finance. En rémunération des prestations fournies, la Banque bénéficie d'une commission de 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. Les commissions perçues, au titre de l'exercice 2023, totalisent 12 KDT (hors TVA).
- 16)** Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a conclu des conventions avec sa filiale STB Finance conférant à cette dernière :
- La gestion de toutes les lignes du portefeuille titres, actions et droits rattachés et obligations en dépôts sur les comptes de la STB Bank (qui s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients). La STB Finance rétrocédera à la STB Bank une commission de courtage égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance et se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque. En rémunération de ces services, la STB Finance perçoit une commission de 0,2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB Bank. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé de commun accord entre les deux parties ;
 - La gestion de l'actionnariat STB qui englobe les opérations relatives à la tenue du registre des actionnaires de la STB ainsi que la tenue des assemblées générales et les opérations rattachées. En rémunération de ces services, la STB Finance perçoit un montant forfaitaire annuel de 40 mille dinars (hors taxes).

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 40 KDT (hors TVA) au titre de ces conventions conclues avec la STB Finance.

17) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a signé avec la filiale « STB Sécurité et Gardiennage » une convention de prestation de services portant notamment sur le gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la Banque pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de gardiennage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de gardiennage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la société « STB Sécurité et Gardiennage » avec une marge bénéficiaire de 5%.

En outre, la STB Bank a conclu avec la filiale « STB Sécurité et Gardiennage », antérieurement à l'exercice 2023, trois conventions portant sur la prise en charge par cette dernière des salaires et autres avantages de trois gardiens de deux hôtels acquis par la Banque dans le cadre d'un règlement judiciaire.

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2023, au titre de ces différentes conventions totalisent 8 863 KDT (hors TVA).

18) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a signé avec la filiale « STB Moyens Généraux » une convention de prestation de services portant sur le nettoyage des locaux et des établissements appartenant à la Banque pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} février 2015, renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de nettoyage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de nettoyage majoré des avantages ainsi que des frais du siège de la société « STB Moyens Généraux ».

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2023, au titre de cette convention totalisent 5 665 KDT (hors TVA).

19) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a signé avec la filiale « STB Moyens Généraux » une convention de mise à disposition des ressources humaines ayant pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles cette société s'engage à mettre à la disposition de la Banque des ressources humaines pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2020, renouvelable par tacite reconduction. Le prix de ces prestations est composé des salaires bruts et autres avantages des agents mis à disposition, majorés de toutes les charges patronales y afférentes, avec une marge bénéficiaire de 5%.

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2023, au titre de cette convention totalisent 1 042 KDT (hors TVA).

20) La STB Bank loue à certaines de ses filiales divers locaux à usage professionnel. Les conditions des contrats de location ainsi que les loyers relatifs à l'exercice 2023 se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel	Date début de la location	Majoration par année	Date début de la majoration	Loyer 2023 (hors TVA)
STRC 1 ^{er} étage	10 000 (TTC)	01/07/2004	5%	Deuxième année de la location	21 415
STRC 2 ^{ème} étage	10 000 (TTC)	01/09/2001	5%	Deuxième année de la location	24 790
STRC 3 ^{ème} étage	10 000 (TTC)	01/04/2005	5%	Deuxième année de la location	20 395
STB Manager	19 549 (HTVA)	01/12/2011	5%	Deuxième année de la location	35 107
STB Finance	44 983 (HTVA)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	Deuxième année de la location	60 282
STB Sécurité et Gardiennage	4 800 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	Deuxième année de la location	5 557

STB Moyens Généraux	5 400 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	Deuxième année de la location	6 251
ACTIVHÔTELS	4 927 (HTVA)	01/04/2023	5% (tous les deux ans)	Deuxième année de la location	5 216
L'Immobilière de l'Avenue	53 932 (HTVA)	01/01/2022	2%	Deuxième année de la location	55 011
STB Invest	35 765 (HTVA)	01/01/2023	5% (tous les deux ans)	01/01/2025	35 765
Total en DT					269 790

21) La STB Bank avait signé avec sa filiale STB SICAR des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital-risque, constitués au cours de la période 1999-2021, pour un montant cumulé de 108 958 KDT. Ces fonds gérés présentent, au 31 décembre 2023, un solde cumulé (net de provisions) de 37 929 KDT se détaillant comme suit :

Fonds gérés	Année de souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2023
Fonds géré STB 1	1999	8 000	4 715
Fonds géré STB 2	2000	8 000	5 056
Fonds géré STB 3	2001	5 000	3 821
Fonds géré STB 4	2002	6 500	5 709
Fonds géré STB 5	2003	6 824	5 410
Fonds géré STB 6	2005	2 707	652
Fonds géré STB 7	2006	800	727
Fonds géré STB 8	2007	6 752	5 810
Fonds géré STB 9	2008	4 800	4 301
Fonds géré STB 10	2008	8 748	8 665
Fonds géré STB 11	2009	6 000	5 828
Fonds géré STB 12	2009	9 898	10 842
Fonds géré STB 14	2020	10 000	10 087
Fonds géré STB 15	2021	10 000	10 580
Fonds géré ID STB 1	2002	2 000	1 233
Fonds géré ID STB 2	2002	2 000	1 262
Fonds géré ID STB 3	2003	5 436	3 753
Fonds géré ID STB 4	2005	360	365
Fonds géré ID STB 5	2006	1 133	1 244
Fonds géré ID STB 6	2007	4 000	3 421
Montant Brut		108 958	93 483
Moins : Provisions			(55 554)
Montant Net en KDT			37 929

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ces fonds à capital-risque constitués au cours de la période 1999-2009, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 1% prélevée sur les actifs valorisés à la date de clôture du fonds géré, payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions, avec un minimum de 1% du montant des fonds alloués par an ;
- Commission de performance de 10% à 20% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis ;
- Commission de rendement de 10% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion des fonds à capital-risque confiés en 2020 et 2021, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,25% du montant du fonds alloué à la fin de chaque exercice ;
- Commission de performance de 25% calculée sur les plus-values réalisées nettes des pertes enregistrées ;
- Commission sur dividendes de 10% des dividendes servis par les sociétés du portefeuille.

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 1 096 KDT (hors TVA) au titre de ces différentes commissions de gestion.

22) Les soldes des concours bancaires accordés par la STB Bank à ses filiales, entreprises associées et personnes morales administrateurs totalisent 41 811,200 KDT, au 31 décembre 2023, et se répartissent comme suit :

Groupe	Relation	Débit en compte	Autres engagements	Total
	STRC	-	4 286	4 286
	L'Immobilière de l'Avenue	-	31 786	31 786
	STB Invest	1	-	1
Groupe STB	Sté Touristique ED-DKHILA	-	2 765	2 765
	STB Moyens Généraux	292	-	292
	Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunis	-	202	202
	STB Sécurité et Gardiennage	299	-	299
	SICAV L'Épargnant	0,2	-	0,2
Administrateurs	STAR	-	2 180	2 180
	Autres	-	-	-
Total en KDT		592,2	41 219	41 811,2

Au cours de l'exercice 2023, la STB Bank a comptabilisé un produit total de 2 401 KDT (hors TVA) au titre de ces différents concours.

23) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a accordé à sa filiale « L'Immobilière de l'Avenue » un crédit de préfinancement immobilier d'un montant de 28 000 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

<i>Nature du prêt</i>	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2023 en KDT	Intérêts 2023 en KDT
Préfinancement immobilier	28 000	4 ans	TMM+2%	19 372	987
Total en KDT	28 000			19 372	987

24) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a accordé à sa filiale « Société Touristique ED-DKHILA » un crédit de consolidation, d'assainissement et de restructuration d'un montant de 2 765 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

<i>Nature du prêt</i>	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2023 en KDT	Intérêts 2023 en KDT
Crédit de consolidation	2 765	7 ans (avec 2 ans de franchise)	TMM+2,5 %	2 765	101
Total en KDT	2 765			2 765	101

25) Antérieurement à l'exercice 2023, la STB Bank a accordé à sa filiale STRC un crédit à moyen terme d'investissement d'un montant de 10 000 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

<i>Nature du prêt</i>	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2023 en KDT	Intérêts 2023 en KDT
Crédit d'investissement	10 000	7 ans	TMM+1,5%	4 286	563
Total en KDT	10 000			4 286	563

26) Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la STB Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2023, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes courants au 31/12/2023		Agios/intérêts relatifs à l'exercice 2023	
	<i>Débiteurs</i>	<i>Créditeurs</i>	<i>Encaissés</i>	<i>Servis</i>
L'Immobilière de l'Avenue	-	1 857	-	-45
STRC	-	3 294	-	-23
Sté Touristique ED-DKHILA	-	101	-	-1
La Générale de Vente - GEVE	-	123	-	-
SICAV L'Épargnant	-	10 737	-	-69
SICAV L'Épargne Obligataire	-	7 494	-	-57
SICAV L'Investisseur	-	49	-	-
SICAV L'Avenir	-	31	-	-
STB Manager	-	55	-	-1

STB Finance	-	4 528	-	-54
STB Invest	-	77	-	-3
ACTIVHÔTELS	-	125	-	-
STB SICAR	-	6 514	-	-521
Sté Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunis	-	186	-	-
Sté Tunisienne de Contrôle VERITAS	-	2 984	-	-1
Pôle de Compétitivité de Monastir - EL FEJJA	-	357	-	-4
Sté Civile Immobilière « La Maison du Banquier »	-	2	-	-
SONIBANK	-	15 721	-	-
Tunisian Foreign Bank - TFB	-	469	-	-3
Total en KDT	-	54 704		-782

Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général

Le Directeur Général de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 7 octobre 2022.

Les éléments de rémunération et les avantages du Directeur Général ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n° 2015-968 du 6 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques avec un plafond de 250 DT par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration de la Banque ainsi que des indicateurs financiers.

2) Éléments de rémunération et avantages du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général de la Banque a été nommé par décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 10 juin 2020, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 29 mai 2020 et le 2 juin 2020.

Les éléments de rémunération et les avantages du Secrétaire Général, tels que révisés par le Comité de Nomination et de Rémunération de la Banque réuni le 14 octobre 2016, ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 16 novembre 2016 et le 16 septembre 2020. Ils

se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel égal à 4 767 DT, soit un salaire net de 2 670 DT. Dans ce cadre, il est à signaler que le Secrétaire Général garde les avantages des primes de bilan, d'intéressement, de rendement et de gratification ;
- Une indemnité de fonction complémentaire de 2 000 DT par mois ;
- Une indemnité de logement de 500 DT par mois ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 400 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration par la Banque ainsi que des indicateurs financiers.

3) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 avril 2023, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT (en net) par réunion du Conseil pour le président ;
- Jetons de présence de 2 000 DT (en net) par réunion du Conseil pour chaque administrateur ;
- Rémunération de 2 000 DT (en net) par réunion pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
- Rémunération de 1 000 DT (en net) par réunion pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité selon leur choix.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et des autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, s'élève à 463 750 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	365 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	98 750
<i>Total en DT</i>	463 750

4) Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2023

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2023
Avantages à court terme	434 104	213 663	159 181	77 732
Avantages postérieurs à l'emploi	56 388	22 814	10 192	20 347
Indemnité de départ à la retraite (12 mois)	1 797	117 712	-637	108 515
Total en DT	492 289	353 689	168 736	206 594

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 13 mai 2024

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, associé



**P/ Le Groupement :
eXacom Audit & MAC**

Abderrazak SOUEI, expert-comptable



Activer Wi
Accédez aux p